



+ ECONOMIE, SERVICE PUBLIC


Le dépannage à domicile - Faites-vous dépanner, pas arnaquer !

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes a lancé une campagne de sensibilisation destinée à informer les consommateurs sur les pratiques de certains professionnels du dépannage à domicile qui profitent de leur vulnérabilité pour les tromper.

Mis en ligne le 27 septembre 2019

Il faut savoir que l'activité de dépannage à domicile constitue l'un des premiers postes d'enregistrement des plaintes reçues par la DGCCRF (8 845 plaintes de consommateurs enregistrées en 2014). Les infractions relevées au cours des dernières enquêtes sont nombreuses et d'une gravité particulière : des manquements à l'obligation d'information précontractuelle, des infractions aux règles encadrant le démarchage à domicile, des publicités trompeuses voire des pratiques commerciales agressives ou des abus de faiblesse.

Ces constats préoccupants ont amené la DGCCRF à déployer depuis plusieurs années un plan spécifique de lutte contre les pratiques abusives dans ce secteur.

Ne vous faites plus avoir, consultez les conseils et les préconisations du Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics [en cliquant ici](#) .

3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891

LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43